

Question présentée par la députée :

Mme Christina Meissner

Date de dépôt : 14 mars 2013

Question écrite urgente

Citernes de Blandonnet : 1 an après, qu'a donc fait le Conseil d'Etat ?

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la motion 2043. Le Conseil d'Etat était invité à :

- entreprendre des discussions avec la Confédération pour pouvoir déplacer, dans un autre lieu, les réserves obligatoires (en vertu de la loi sur l'Approvisionnement du Pays : LAP) qui représentent 60 % des volumes totaux stockés sur le territoire cantonal ;
- présenter un projet d'éloignement des seules citernes du site de Blandonnet et leur regroupement sur les autres sites existants.

Le Conseil d'Etat a répondu que « Les études ont apporté différents éclairages qu'il s'agit d'approfondir en sollicitant l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Ainsi, le Conseil d'Etat et la commune de Vernier ont décidé de constituer un groupe de travail dont les objectifs sont les suivants :

Consolider les hypothèses avancées par les différentes études menées depuis 2002, à savoir :

- possibilité de délocaliser une partie des volumes stockés à Vernier;
- possibilité de réorganiser le site;
- possibilité de mutualiser les réserves des différentes entreprises
- Evaluer les enjeux économiques et financiers liés à l'activité des pétroliers sur le territoire genevois.
- Evaluer l'opportunité de nouvelles mesures réalisables à court terme, en agissant soit sur l'organisation du site lui-même, soit sur l'aménagement des quartiers environnants (exemple des mesures réalisées pour le quartier de l'Étang).

En fonction des besoins, les représentants du secteur des pétroliers et de la Confédération seront associés aux réflexions. »

Les diverses études menées arrivent certes à la conclusion qu'il n'est pas possible d'envisager la disparition totale des citernes de Vernier, faute de disposer à Genève de sites permettant d'accueillir ces installations. Toutefois, ces mêmes études considèrent comme possible une rationalisation des stockages, soit par la réduction des volumes obligatoires, soit en les regroupant sur d'autres sites existants. Ce scénario permet d'envisager, comme demandé par la deuxième invite de la motion 2043, l'éloignement des seules citernes du site de Blandonnet et leur regroupement sur d'autres sites existants.

Un an après le renvoi de la motion au Conseil d'Etat et 7 mois après sa réponse à cette motion, les citernes de Blandonnet sont, sans surprise, toujours là et continuent à représenter un risque potentiel pour la sécurité des personnes qui vivent, qui travaillent ou qui fréquentent Blandonnet et ses environs. Pour ces raisons, les habitants de Vernier voudraient être mis au courant de l'avancement des discussions avec la Confédération et de la réalisation des objectifs du groupe de travail entre le Conseil d'Etat et la commune de Vernier.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quel est l'état actuel des discussions avec la Confédération à propos du déplacement des réserves obligatoires ?*
- 2. Sur quoi ont porté les travaux du groupe de travail mentionné par le Conseil d'Etat ?*
- 3. Quel est l'état d'avancement du dossier un an après le renvoi de la motion 2043 (études, réflexions, évaluations) ?*